Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de la Savoie

Service Gestion et Protection des Milieux Naturels

PROTECTION DES BIOTOPES DU PLATEAU DES SAISIES

ARRETÉ MODIFICATIF DDAF/A n° 2001-018

LE PREFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Rural, livre II, notamment les articles L 211-1, L 211-2 et R 211-12 à R 211-14 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1989 portant protection des biotopes du Plateau des Saisies, et notamment son article 5 ;

VU l'avis de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages, siégeant en formation de protection de la nature, en date du 4 octobre 2000 ;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 2 octobre 2000 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer l'activité équestre dans le périmètre de l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1989 est complété comme suit :

"Est également autorisée la pratique de l'activité équestre, uniquement sur le circuit balisé, conformément à la carte n° 3 jointe en annexe."

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché par les soins des maires, aux emplacements habituellement utilisés, dans les communes de COHENNOZ, CREST-VOLAND et HAUTELUCE.

Il fera l'objet d'un communiqué de presse dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département de la Savoie.

Article 6 : Le Directeur régional de l'Environnement, la Sous-Préfète d'ALBERTVILLE, le Directeur départemental de l'Equipement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, les maires de COHENNOZ, CREST-VOLAND et HAUTELUCE, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de la Fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le Président de la Fédération départementale des chasseurs, le Chef du service départemental de la Garderie de l'Office National de la Chasse, le Commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Chambéry, le 25 JAN. 2001

LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

Signé : Stéphane GERVASONI

Pour ampliation,
Par délégation,
Le Chef de Bureau,

Catherine BATSALLE

PREFECTURE DE LA SAVOIE
E.C.S.

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Savoie
83, avenue de Lyon - 73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél. : 04 79 69 93 00 - Fax : 04 79 69 93 79 - Mel. : ddaf73@agriculture.gouv.fr